



Le 17 mai 2017

## **Autorité de la concurrence, règlement arbitral, CSG : comprendre les grands chambardements**

La sécurité sociale a 70 ans.

Nous avons eu le temps d'oublier :

- que son budget est séparé de celui de l'Etat pour que celui-ci, en cas de disette budgétaire n'utilise pas l'argent de nos cotisations sociales à autre chose que notre protection sociale ;
- que son budget est colossal : une fois et demi celui de l'Etat ;
- que la sécu c'est l'assurance d'une couverture en cas de maladie, mais aussi pour la vieillesse, l'accident de travail, le chômage, et pour soutenir la famille.

Nous, professionnels de soin, avons même oublié que la gestion de ce budget a été confiée aux syndicats (salariés et patronaux), et que notre convention d'exercice était, au début, négociée entre ces syndicats (depuis, par le directeur de la CNAM) et nos syndicats professionnels.

Nous nous souvenons encore (mais pour combien de temps ?) que, en France, la médecine ne s'exerce pas comme un commerce, et que, si nos cabinets dentaires font bien partie du secteur économique, il s'agit du secteur économique **non marchand**.

Tout cet ensemble vise au respect de la **vulnérabilité du malade** et à la garantie d'accès aux soins pour chacun d'entre nous. Ou du moins visait.

Car la déconstruction en temps réel à laquelle nous assistons ne laissera pas grand-chose :

- l'autorité de la concurrence s'impose même à l'Ordre, alors qu'elle est un **organe de régulation des marchés**, et qu'en France la médecine ne s'exerce pas comme un commerce ;
- le règlement arbitral signe la mort du système conventionnel : plus de convention à négocier puisque c'est l'Etat, par la main du ministère de la santé, qui dicte les règles d'exercice
- la CSG va remplacer (cf programme du candidat Macron devenu Président) **les cotisations sociales par un impôt**, dérivant les recettes des caisses de la Sécu vers celles de l'Etat.

Le tout se passe dans la plus grande discrétion, voire soumission, des uns et des autres.

A cela nous pouvons rajouter :

- la création de réseaux de soins articulés sur des plateformes commerciales ;
- la transformation, à « l'insu de leur plein gré », des professionnels de soins en producteurs de soins pour le plus grand bénéfice des distributeurs de soins que sont les réseaux.

Ces grands chambardements vont pourtant avoir des **conséquences immédiates dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous, que nous soyons malades ou professionnels de soin**.

Les réunions des CCDeli sont des occasions magnifiques de porter les projecteurs sur cette situation, pour nous mobiliser tous, afin que l'humain et la relation de soin ne soient pas écrasés par une dynamique loin d'être bienveillante.

**Dr Nathalie Delphin**

**Secrétaire Générale du SFCD, Responsable de la commission politique professionnelle du SFCD**  
**nathalie.delphin@sfcd.fr**